

FR

E-004836/2021

Réponse donnée par M^{me} Šuica, vice-présidente
au nom de la Commission européenne
(11.1.2022)

Le suivi du livre vert sur le vieillissement et de sa consultation s'effectue dans un certain nombre de domaines de travail. Pour l'instant, la Commission n'envisage pas de présenter de livre blanc sur le vieillissement ni de stratégie spécifique en matière d'égalité entre les âges. La Commission s'emploie plutôt à intégrer les aspects liés à la démographie et à l'égalité, y compris en ce qui concerne la discrimination fondée sur l'âge, dans toutes les politiques, la législation et les programmes de financement pertinents de l'UE.

La directive 2000/78/CE du Conseil portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail interdit effectivement la discrimination fondée sur l'âge dans son champ d'application. En complément de ces mesures, le socle européen des droits sociaux¹ comprend les principes relatifs à l'égalité des chances, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, aux revenus et aux retraites des personnes âgées, aux soins de santé et aux soins de longue durée, ainsi qu'à l'accès aux services essentiels. Son plan d'action² présente un certain nombre de mesures supplémentaires visant à soutenir une Union de l'égalité.

Dans le cadre du plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et sur la base du livre vert sur le vieillissement³, la Commission présentera en 2022 une stratégie européenne en matière de soins visant à s'adresser à la fois aux aidants et aux bénéficiaires de soins, de la garde d'enfants aux soins de longue durée. En outre, l'acte législatif européen sur l'accessibilité⁴ vise à faire en sorte que la numérisation soit un processus inclusif améliorant l'accès aux services.

¹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr

² https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-action-plan_fr

³ COM(2021) 50.

⁴ Directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, JO L 151 du 7.6.2019, p. 70.